



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Dispositif Coût de la main-d'œuvre et structure des salaires Enquêtes Ecmo et ESS. Cycle quadriennal « 2018-2021 »

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeurs : Direction générale de l'INSEE. Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité.
Division Salaires et Revenus d'Activité.

Au cours de sa réunion du 4 mai 2017, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné le projet d'enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss), pour le cycle « 2018-2021 ».

Le dispositif Ecmoss est constitué d'enquêtes annuelles menées auprès des établissements lors de cycles quadriennaux. Chaque cycle de quatre ans se décompose en deux formats d'enquête : deux années au format "structure des salaires (ESS)" et deux années au format "coût de la main-d'œuvre (Ecmo)".

Le cycle à venir pour lequel l'examen d'opportunité est sollicité est le cycle « Ecmoss 2018-2021 » qui se déroulera comme suit : enquêtes ESS 2017 et 2018, portant sur les années 2017 et 2018 et collectées en 2018 et 2019 et enquêtes Ecmo 2019 et 2020 portant sur les années 2019 et 2020, collectées en 2020 et 2021.

Une enquête auprès de la fonction publique d'État complète le champ ; elle aura lieu en 2019 et portera sur les données relatives à l'année 2018 (FPE 2018). Cette enquête complémentaire fait l'objet d'un passage en opportunité distinct.

La production de statistiques structurelles sur le coût de la main-d'œuvre et les salaires est régie par le règlement-cadre européen n°530/1999 du 9 mars 1999 complété par les règlements d'application « Coût de la main-d'œuvre » n°1737/2005 du 21 octobre 2005 et « Structure des salaires » n°1738/2005 du 21 octobre 2005.

L'enquête Ecmoss est conçue comme complémentaire aux sources administratives sur les salaires (Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) puis Déclaration Sociale Nominative (DSN) sur le secteur privé¹, SIASP sur le secteur public). Elle utilise les informations de ces sources administratives et les complète sur les données non disponibles.

Cette enquête a plusieurs objectifs :

- Elle permet tout d'abord de détailler les différents éléments de la rémunération des salariés (salaire de base, compléments, primes variables, épargne salariale, avantages en nature), selon les caractéristiques des salariés (diplômes, professions...) et de l'employeur.
- Elle permet également d'évaluer les charges assises sur les rémunérations, et plus généralement les dépenses engagées par l'entreprise au titre de ses salariés, et de calculer ainsi un coût salarial harmonisé (par activité, par région, par taille d'entreprise) à des fins de comparaison avec les niveaux de coût des autres pays de l'Union européenne.
- L'enquête détaille les différentes composantes de la rémunération, les cotisations sociales patronales (légalles et conventionnelles), les compléments de salaire versés en cas de

¹ La mise en place et la montée en charge de la DSN pour le secteur public sera postérieure aux quatre enquêtes annuelles du cycle concerné par cet avis d'opportunité.

maladie ou au titre d'autres risques, ainsi que les autres éléments de coût (épargne salariale, taxes ou dépenses libératoires diverses, œuvres sociales, dépenses de formation, autres dépenses au bénéfice des salariés...) et les subventions perçues par l'entreprise (crédits d'impôts comme le CICE par exemple). L'enquête s'intéresse également au volume de travail effectivement accompli, compte tenu des congés, des divers jours fériés et ponts, et des autres jours non travaillés.

L'unité enquêtée est l'établissement. Environ 18 000 établissements de 10 salariés ou plus des secteurs B à S hors O (administration publique) sont enquêtés chaque année. Ils répondent pour une partie de leurs salariés (de 1 à 24), ce qui représente un échantillon d'environ 165 000 salariés par année. L'enquête couvre la France, à l'exception de Mayotte qui ne peut pour l'instant être intégré à l'enquête en raison de bases de sondage de qualité insuffisante.

Traditionnellement, les établissements peuvent répondre à l'enquête via un questionnaire adressé par voie postale ou via un fichier informatique. Un mode supplémentaire de collecte par Internet, via le portail Coltrane (COLlecte TRANsversale d'Enquêtes) est expérimenté sur l'Ecmo 2016 (collectée en 2017). Cette expérimentation a été réalisée sur un sous-échantillon d'établissements (entreprises mono-établissement, pour lesquelles on interroge au maximum cinq salariés). Ce sous échantillon a été scindé en deux parties équilibrées afin de mesurer les effets du mode de collecte. En fonction des résultats obtenus et sous réserve des adaptations nécessaires, ce mode de collecte sera reconduit pour l'enquête ESS 2017 et potentiellement étendu à un échantillon plus conséquent.

La première collecte du nouveau cycle est prévue pour 2018 sur l'exercice 2017, au format "structure des salaires". La collecte débutera en mars pour finir en décembre. Elle sera réalisée par le centre de statistiques sociales et locales (CSSL) de Metz, avec l'appui du réseau d'enquêteurs d'entreprises, et supervisée par la division Salaires et revenus d'activité. Les enquêtes annuelles suivantes suivront le même calendrier de collecte. La collecte de l'enquête complémentaire FPE 2018 devrait se dérouler en 2019, conjointement à l'ESS 2018.

Les années au format "ESS", le questionnaire « établissement » recueille des données qualitatives sur les politiques salariales, accords collectifs et représentation du personnel. Les établissements enquêtés y répondent en moyenne en 15 mn, cette durée pouvant aller jusqu'à 25 mn. Les années au format "Ecmo", le questionnaire « établissement » permet d'établir poste par poste les montants versés en rapport avec le coût du travail. Son remplissage est nettement plus long, 150 mn en moyenne.

Le temps de réponse moyen au questionnaire « salarié » au format ESS est en général compris entre 15 et 20 minutes. Les années Ecmo, le questionnaire « salarié » est une version allégée du questionnaire ESS. La durée de réponse est sensiblement inférieure, s'établissant à environ 7 mn par questionnaire.

Un comité de pilotage stratégique a été mis en place courant 2016, afin d'acter les grandes modifications à implémenter pour l'enquête.

Un comité de suivi bi-mensuel réunissant la maîtrise d'ouvrage à la Direction Générale et les maîtrises d'œuvre au CSSL de Metz assure le pilotage opérationnel de l'enquête.

Un comité de maintenance de l'application avec les maîtrises d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les responsables de développement et de production informatique se tient annuellement pour fixer les maintenances informatiques de l'année suivante.

Tous les deux ans, les données sont transmises à Eurostat au plus tard à la fin du mois de juin suivant la deuxième année de collecte (juin 2020 pour SES 2018 et juin 2022 pour LCS 2020).

Les données des « SES » et « LCS » françaises et européennes (pays volontaires) seront accessibles via Eurostat, permettant des comparaisons européennes.

Les enquêtes Ecmo et ESS font également l'objet de publications nationales, notamment par l'Insee ou la Dares.

Enfin, les données d'enquêtes de type ESS, ainsi que le volet salarié des enquêtes Ecmo, seront accessibles aux chercheurs via le centre Quetelet, tandis que le volet établissement de l'Ecmo sera accessible via le CASD après accord du comité du secret statistique.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de quatre ans (de 2018 à 2021).